

CHEQUES VACANCES – ANNEE 2024

Afin de permettre à plus de bénéficiaires de pouvoir profiter de leurs activités sociales, le Conseil d'Administration de la CMCAS de VALENCE a voté, depuis 2023, la mise en place de chèques vacances. Ceux-ci sont gérés par l'Agence nationale pour les chèques vacances.

PREAMBULE

L'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), établissement public de l'Etat, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances, au moyen d'une gamme de services. En France, 4,6 millions de salariés bénéficient du Chèque-Vacances.

Les chèques vacances sont utilisables auprès de 133.000 professionnels dans les domaines du tourisme et des loisirs, de la culture, du sport et de la restauration.

➤ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Accessibilité à tous les ouvriers (hors CDD) à condition de :
 - **Avoir un historique strictement inférieur à 7 nuitées, consécutives ou non, dans le réseau CCAS l'année N-1** (tant sur les séjours à tour de rôle que sur les séjours à réservation directe).
 - **Être entré dans les IEG avant le 31/12/2022.**
- Une seule demande sera prise en compte pour les familles composées de deux OD travaillant dans les entreprises de la branche des IEG.
- Les alternants peuvent bénéficier des chèques vacances.

Bon de commande à retourner avec le règlement avant le :
30 avril 2024

NB :

- Nous commanderons les chèques auprès de l'ANCV début mai, distribution en juin.
 - Le montant total (participation agent plus l'abondement) est de **300€**, soit **15 chèques de 20€**.
 - L'abondement varie en fonction du coefficient social (voir tableau ci-après).
 - Les frais de gestion sont pris en charge dans leur intégralité par la CMCAS.
 - Les chèques vacances seront nominatifs et ne pourront être utilisés ni en règlement d'un séjour CCAS, ni en règlement d'une activité de CMCAS.
 - Il est possible d'opter pour la version dématérialisée, appelée chèque vacances Connect.
 - Passé le 30 avril, il ne sera plus possible d'annuler ou modifier une commande.
 - L'agent ayant choisi le format papier devra récupérer ses chèques vacances sur l'antenne de Valence, ou sur celle de Tricastin. S'il souhaite un envoi à domicile, il devra ajouter à son règlement 12€ de participation aux frais d'envoi.
 - Une pièce d'identité sera demandée au bénéficiaire avant de lui remettre ses chèques vacances contre signature (possibilité de récupérer les chèques d'un collègue si celui-ci vous confie sa pièce d'identité).
- Les demandes de chèques vacances seront attribuées dans le cadre du budget de 90 000€ voté par le Conseil d'Administration de la CMCAS de Valence.

BON DE COMMANDE CHEQUES VACANCES 2024

À retourner sur une des antennes de la CMCAS, daté et signé, avant le 30 avril 2024

24, Rue Louis Armstrong – CS 80232 – 26002 VALENCE CEDEX

ou

EDF CNPE de Tricastin – SLVie 07 – BP 09 – 26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Accompagné de votre règlement par chèque *

NOM – Prénom OD :

NIA : SLVie :

Téléphone portable :

Email :@.....

Mon conjoint est également agent des IEG : oui non.

Si oui, précisez son NIA :

Choix de format pour mes chèques vacances : Classic (papier) Connect** (dématérialisés)

Lieu de récupération (si format papier) : Antenne de Valence Antenne de Tricastin

Je souhaite que mes chèques vacances Classic soient envoyés à mon domicile en recommandé et **j'ajoute à mon règlement une participation de 12€ pour les frais d'envoi.**

Montant total Chèques Vacances	Nombre de Chèques Vacances de 20 €	Montant versé par l'Ouvrant Droit pour abondement
300 €	15	€

Montant total de mon règlement (dont participation aux frais d'envoi) : €

➤ Barème

	Coefficient Social en €	Participation de l'Ouvrant Droit	Abondement de la Cmcas en %	Participation de la CMCAS	Montant total du Chèque Vacances
T1	< 13000	170 €	76,50 %	130 €	300 €
T2	de 13000 à 19999	190 €	57,90 %	110 €	300 €
T3	de 20000 à 26999	210 €	42,80 %	90 €	300 €
T4	≥ 27000	230 €	30,40 %	70 €	300 €

Le coefficient social pour l'année 2024 est calculé avec l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022. Merci de **veiller à ce qu'il soit à jour avant de faire votre demande.** En cas de non-fourniture, la tranche 4 sera appliquée.

DATE :

SIGNATURE :

* Tout bon de commande sans règlement sera retourné au bénéficiaire.

** Avant de choisir les chèques vacances Connect, je m'assure **d'être en possession d'un smartphone** (version minimum Android 6 ou iOS 12) **et que mes coordonnées mail et téléphone portable sont à jour** dans mon espace activé sur ccas.fr.